

SIVOM Bérange Cadoule et Salaison (Présentation générale)

Le cadre juridique et réglementaire

Conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2010 et plus précisément à l'article 35 prévoyant de simplifier l'organisation intercommunale par la réduction du nombre de syndicats ou la rationalisation de leur périmètre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

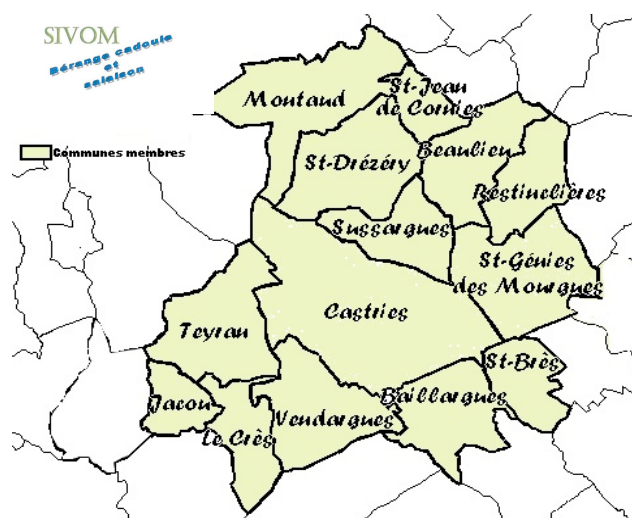
Par arrêté n°2013-1-1010, le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault a entériné au 1er janvier 2014 la fusion du syndicat de restauration du Bérange, du SIVOM La Farigoule, du SIVU du centre de loisirs de Fondespierre et du SIVU Ulysse.

Le syndicat ainsi créé a pris la dénomination de **SIVOM Bérange Cadoule et Salaison** (cours d'eau traversant le territoire). Le SIVOM Bérange Cadoule et Salaison assure les activités suivantes : la restauration scolaire, un centre de loisirs, une aire d'accueil des gens du voyage (compétence transférée à Montpellier Méditerranée Métropole au 1er janvier 2016), un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un service de soins infirmier à domicile.

Le territoire du SIVOM

↳ **14 communes adhérentes :**

Baillargues :	6 548 hab.
Beaulieu :	1 667 hab.
Castries :	5 873 hab.
Jacou :	5 658 hab.
Le Crès :	8 430 hab.
Montaud :	949 hab.
Restinclières :	1 599 hab.
Saint-Brès :	2 674 hab.
Saint-Drézéry :	2 246 hab.
Saint-Geniès des Mourgues :	1 833 hab.
Saint-Jean de Cornies :	681 hab.
Sussargues :	2 605 hab.
Teyran :	4 536 hab.
Vendargues :	5 987 hab.
Population totale :	51 286 hab.



Les élus du SIVOM par commune

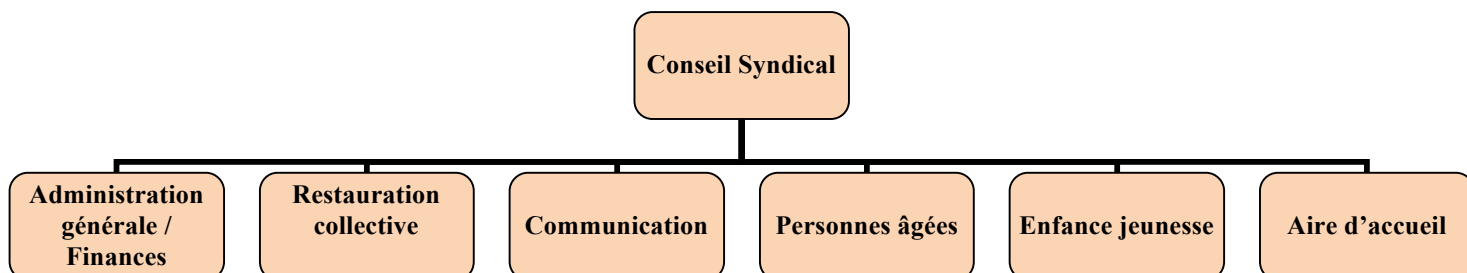
COMMUNE	NOM PRENOM
Baillargues	MEISSONIER Jean-Luc SUAY Régine : Vice-Présidente
Beaulieu	LAMANT Michelle SCHREVEL Michèle Vice-Présidente
Castries	CLAUZON Joseph PASTOR Gilbert Président
Jacou	CALVAT Renaud PERRIER-BONNET Sabine Vice-Présidente
Le Crès	BONNAL Pierre IRIGOYEMBORDE Véronique
Montaud	CALADOU Geneviève Vice-Présidente FABRI Stéphane
Restinclières	BIZARD Nathalie BERTON Valérie
Saint-Brès	JAOUL Laurent SCHWARTZ Josy Vice-Présidente
Saint-Drézéry	GALABRUN BOULBES Jackie JEAN Fanny
Saint-Geniès des Mourgues	ARQUILLIERE Anne-Marie PELLET Yvon
Saint-Jean de Cornies	HOULLIER Frédérique POIRIER Isabelle
Sussargues	BERTAUD Xavier Vice-Président LLORET Eliane
Teyran	DUPRAT Nicole GALLAS Françoise
Vendargues	DUDIEUZERE Pierre

Les commissions

Conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-22 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les commissions, présidées par un Vice-Président(e) délégué(e), examinent, préparent les dossiers et émettent des « avis techniques et consultatifs » qui relèvent de leur domaine de compétence. Leurs propositions sont ensuite soumises en séances plénière, au Conseil Syndical qui délibère et prend des décisions en conséquence.

Les commissions ne sont pas soumises au respect d'un quorum.



1/ Administration générale / finances

Cette commission examine les questions liées aux finances du SIVOM, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses) et les besoins en vue du lancement de marchés publics.

La commission Administration générale / finances est chargée :

- des finances communautaires,
- de la participation communautaire,
- des tarifs des services,
- des analyses et prospectives financières.

▪ Membres de la commission :

- Tous les délégués de l'ensemble des communes du SIVOM.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **Mme Josy SCHWARTZ**.

2/ Restauration collective

Cette commission étudie les questions relatives à la confection des repas, à leur tarification et à leur distribution dans les communes bénéficiaires.

La commission est en charge de l'élaboration du cahier des charges et de la coordination de la procédure d'appel d'offres concernant le marché « confection et fourniture de repas pour les restaurants scolaires et ALSH ».

▪ Membres de la commission :

- Les délégués des communes concernées par la compétence.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **Mme Geneviève Caladou** et **Mme Sabine PERRIER-BONNET** assistées de **Mme Josy SCHWARTZ** qui sera en charge de l'animation des commissions cantines.

3/ Communication

Cette commission rend compte de l'activité du SIVOM. Elle organise et rédige les communiqués publiés dans les bulletins municipaux, la presse et les différents canaux habituels. Elle gère l'ensemble des différents supports de communication (logos, plaquettes d'activités, tampons, cartes de visite, papier en-tête...).

▪ Membres de la commission :

- Tous les délégués de l'ensemble des communes du SIVOM.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **Mme Josy SCHWARTZ**.

3/ Personnes âgées

Cette commission étudie les questions relatives à l'organisation et à la gestion de la résidence pour personnes âgées dénommée « EHPAD La Farigoule » ainsi que du Service Soins Infirmier à Domicile dénommé SSIAD La Farigoule.

▪ Membres de la commission :

- Les délégués des communes concernées par la compétence.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **Mme Michelle SCHREVEL**.

4/ Enfance-Jeunesse

Cette commission étudie les questions relatives à l'organisation et à la gestion du centre de loisirs sans hébergement dénommé « Fondespierre ».

▪ Membres de la commission :

- Les délégués des communes concernées par la compétence.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **M. Xavier BERTAUD**

5/ Aire d'accueil des gens du voyage

Cette commission étudie les questions relatives à l'organisation et à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

▪ Membres de la commission :

- Les délégués des communes concernées par la compétence.

✓ La présidence de cette commission est assurée par **Mme Régine SUAY**.

LE FINANCEMENT DU SIVOM

1/ Contribution des communes aux dépenses de l'Administration Générale

Les dépenses de l'administration générale sont imputées au prorata des budgets de chaque section à savoir :

<i>Farigoule</i>	48,69%
<i>SSIAD</i>	5,56%
<i>Restauration</i>	35,88%
<i>Aire d'accueil</i>	0,16%
<i>Centre de loisirs</i>	9,71%
Total	100,00%

2/ Financement des compétences.

Les charges afférentes à chacune des compétences sont assumées **exclusivement** par les communes adhérentes à la compétence.

✓ Le SIVOM gère un budget de : **5 300 000 €**

✓ **143 agents** interviennent pour le SIVOM